



Ce qu'il faut retenir du Comité de sélection du 20 mars 2017

Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture- ETANGS-MER-AUDE
Programme - DLAL FEAMP 2014-2020

Souhaitant se mobiliser en faveur du secteur halieutique qui est essentiel à la fois pour son économie, son identité et sa démarche de développement durable, Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération s'est associé à la Communauté de communes de La Domitienne pour constituer le Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture « Etangs, Mer et Aude » (**GALPA EMA**) et gérer un dispositif de financement de projets dans le cadre de l'appel à projet régional « **DLAL FEAMP 2014 -2020** ».

Ce programme tend à mettre en place de nouveaux espaces de dialogue au sein d'un **comité de sélection de projets** chargé de la **mise en place d'une stratégie** construite avec les acteurs locaux.

La stratégie du GALPA EMA :

- Moderniser les outils et les pratiques de production halieutiques ;
- Valoriser les productions et les activités halieutiques ;
- Renforcer l'ancrage territorial



583 495 € de FEAMP
pour le territoire



Le comité de sélection du GALPA EMA

Son organe de décision

La sélection du GALPA EMA par la région Occitanie le 01/07/16 et la signature d'une convention de mise en œuvre le 09/01/2017 ont permis le lancement de la phase opérationnelle du programme qui s'est matérialisée par la tenue d'un premier comité de sélection le 20/03/2017.

Cette réunion a permis l'installation administrative du comité, l'élection de sa présidente Magali Vergnes, vice-présidente du Grand Narbonne et la réaffirmation de la stratégie du programme.

Synthèse de ce comité de sélection :

- **Présentation du dispositif ;**
- **Installation administrative ;**
 - Validation du **rôle du comité de sélection** ;
Il émet des avis et sélectionne les projets.
 - Validation du **rôle du comité technique** ;
Il prépare les comités de sélection.
 - Validation de **l'organisation, des structures** et des représentants des comités ;
 - **Election de Magali Vergnes comme présidente** et représentante du GALPA EMA au comité de suivi interfonds ;
 - Validation d'un **règlement intérieur** ;
- **Présentation du projet d'animation 2016-2017 du Grand Narbonne ;**
 - Accompagnement, coordination, gestion, communication ;
 - Calendrier : 01/11/16 au 31/12/17 ;
 - Montant : 69 671 € (50% FEAMP, 15% Région, 35% Grand Narbonne) ;

Ses membres :

- Publics : Le Grand Narbonne et ses communes, La Domitienne et ses communes, PNR, GALEA, Rivage, OT de Gruissan
- Privés : CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Vinadeis, ASA EA, CRPMEMLR, Prud'homies de Bages-PLN, Leucate et Gruissan, Crie de PLN, GOLION, CRCM, Syndicat conchylicole de Leucate et de Vendres ;
- Invités : Préfectures, Région Occitanie, CD 11, CD 34

Son organisation

- 25 structures votantes (11 publiques, 14 privées)
- Des structures invitées (experts et partenaires)
- 1 titulaire, 1 suppléant

Son comité technique

- Le Grand Narbonne, La Domitienne, GALEA, PNR, Rivage, CRPMEMLR, CRCM, CEPALMAR, Région Occitanie, CD 11, CD34.